



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 19 mars 2025
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Mario Zanth, maire
Kyle Cyr, Conseiller quartier 1
Stephane Fournier, conseiller quartier 2
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Simon-Olivier Péladeau-Houle, conseiller quartier 6
Trevor Stewart, conseiller quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Pierre Voisine, Directeur général
Karine McCulloch, Adjointe greffière

ABSENT: Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 4

1. Ouverture de la réunion

Le maire Mario Zanth ouvre la réunion à 19h00.

2. Reconnaissance de territoire

Le maire Mario Zanth fait la lecture de la déclaration de reconnaissance des territoires autochtones.

3. Moment de réflexion

Le maire Mario Zanth fait la lecture du moment de réflexion.

4. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2025-16

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté, avec le retrait de l'item 6.4, Vente de propriété excédentaire.

ADOPTÉE, telle que modifiée

5. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Aucune

6. Réunion à huis clos

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 19h03 et retournent dans la salle du conseil à 19h10.

RÉSOLUTION 2025-17

Proposée par Kyle Cyr

Appuyée par Trevor Stewart

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

6.1 Adoption du procès-verbal de la réunion à huis clos du 15 janvier 2025

6.2 Adoption du procès-verbal de la réunion spécial à huis clos du 22 janvier 2025

6.3 Acquisition de terrains

ADOPTÉE

7. Résolution pour retourner en réunion ouverte

RÉSOLUTION 2025-18

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Kyle Cyr

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

8. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Mario Zanth informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

9. Annonces / Présentations spéciales

Aucune

10. Items du Comité plénier

10.1 Délégations/Présentations

Aucune

10.2 Pétitions et correspondance

Aucune

10.3 Avis de motion

Aucune

10.4 Rapports des comités/services

a. Plan de 10 ans pour les routes asphaltées

Frédéric Desnoyers présente son rapport.

Plusieurs conseillers et conseillère partagent leur accord avec l'augmentation du budget d'entretien des routes, que ce soit avec une augmentation des taxes ou d'autres sources de revenus, tel que les caméras de vitesse. Ils partagent l'opinion que plus vite un chemin qui a été refait est réparé, plus longtemps il sera en bon état.

Suivant des questions, Jean-Luc Jubinville mentionne que la liste des chemins et de leurs conditions peut être partagée avec les membres du conseil. Jean-Luc Jubinville informe le conseil qu'il faut tenir compte de certaine chose lors de la lecture de cette liste : le document fait mention des chemins, mais également de segments de chemins; les chemins en pire état ne sont pas nécessairement la priorité; certains chemins ont des infrastructures souterraines et les projets pour ceux-ci sont pris en compte lorsque ça vient au repavage.

Suivant des questions, Jean-Luc Jubinville précise que pour le moment, les travaux prévus sont pour maintenir le niveau de services et non augmenter le service. L'asphalte sera remplacé sur les parties déjà asphalté des chemins et non pour asphalter la partie d'un chemin qui ne les pas déjà.

Suivant des questions, Pierre Voisine mentionne que le conseil a déjà fait la décision d'investir les revenus des caméras de vitesse, envers les chemins. À ce moment, nous ne pouvons pas savoir combien de revenus sera généré par ceux-ci, mais nous pourrons nous ajuster quand nous aurons des chiffres.

Suivant des questions sur la rue Laurier, Jean-Luc Jubinville mentionne que le conseil a approuvé des travaux aux infrastructures souterraines de la rue Laurier, qui auront lieu dans le prochain 2 ans. Le chemin sera donc repavé à ce moment. Une fois les travaux à la station d'eau terminé, cette section sera également repavée.

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Trevor Stewart

ATTENDU QUE la contribution annuelle à la réserve des chemins n'est présentement pas suffisante pour maintenir le niveau de service actuelle; et

ATTENDU QUE le conseil devrait envisager la modification du règlement de réserve des chemins, afin de verser un montant supplémentaire équivalant à 2% du taux d'imposition, à compter de l'année 2026; et

ATTENDU QUE bien que le plan décennal n'ait pas encore été finalisé pour le moment, il est jugé nécessaire de considérer l'approbation de la liste des projets d'immobilisations présentée dans le rapport FIN2025-10, afin de procéder au processus d'appel d'offres pour les améliorations routières proposées pour 2025;

QUE le comité plénier recommande au conseil d'approuver la liste des projets d'immobilisations présentée dans le rapport FIN2025-10 à partir du budget d'amélioration routière inclus dans le budget de 2025; et

QUE le conseil considère modifier la contribution à la réserve des chemins à 2%, à une date ultérieure, soit une fois que le plan décennal sera prêt pour la considération du conseil.

ADOPTÉE

11. Rapport du comité plénier

Le maire Mario Zanth explique que l'items discuté en comité plénier est a considérer:

RÉSOLUTION 2025-19

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Trevor Stewart

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve la liste des projets d'immobilisations présentée dans le rapport FIN2025-10 à partir du budget d'amélioration routière inclus dans le budget de 2025; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le conseil considère modifier la contribution à la réserve des chemins à 2%, à une date ultérieure, soit une fois que le plan décennal sera prêt pour la considération du conseil.

ADOPTÉE

12. Items des membres du Conseil

Aucun

13. Items par consentement

RÉSOLUTION 2025-20

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 19 mars 2025, soient adoptés :

13.1 Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 12 février 2025

13.2 Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

a. Comité consultatif sur le développement communautaire du 19 mars 2024

b. Comité consultatif sur le développement communautaire du 4 juin 2024

c. Comité consultatif sur le développement communautaire du 5 novembre 2024

13.3 Réception des bulletins de correspondance hebdomadaire pour février 2025

13.4 Résolution pour approuver les salaires payés du 19 janvier 2025 au 15 février 2025

13.5 Résolution pour approuver les comptes payés du 4 février 2025 au 8 mars 2025

13.6 Résolution pour adopter l'état détaillé de la rémunération et des indemnités versées en 2024 aux membres du conseil

13.7 Résolution pour adopter l'état des fonds de réserve des redevances d'aménagement pour l'année 2024

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement dans le cadre de la résolution 2025-20 :

- 13.1** QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 12 février 2025, soit adopté.
- 13.2a.** QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur le développement communautaire du 19 mars 2024, soit reçu.
- 13.2b.** QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur le développement communautaire du 4 juin 2024, soit reçu.
- 13.2c.** QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur le développement communautaire du 5 novembre 2024, soit reçu.
- 13.3** QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les bulletins de correspondance no. 2025-06, 2025-07, 2025-08 et 2025-09, soient reçus et déposés en filière.
- 13.4** QU'IL SOIT RÉSOLU que les salaires payés pour la période du 19 janvier 2025, au 15 février 2025, au montant brut de 1 109 416,00 \$, et montant net de 751 441,81 \$, soient adoptés tel que recommandé.
- 13.5** QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payés pour la période du 4 février 2025, au 8 mars 2025, au montant de 9 648 606,06\$, soient adoptés tel que recommandé.
- 13.6** QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil municipal de la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland adopte l'état détaillé de la rémunération et des indemnités versées en 2024 aux membres du conseil, conformément à l'article 284 de la Loi de 2001 sur les municipalités, tel que présenté au rapport no. FIN2025-06.
- 13.7** ATTENDU QUE le trésorier de la municipalité doit remettre chaque année au Conseil de la municipalité, des états financiers sur les règlements de redevances d'aménagement et sur les fonds de réserve créés aux termes de l'article 33. 1997, chap. 27, par. 43 (1) de la Loi de 1997 sur les redevances d'exploitation;
- QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal de la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland accepte l'état des fonds de réserve des redevances d'aménagement pour l'année 2024, tel que présenté dans le rapport FIN2025-07.

14. Rapports des Comités/Services

14.1 Remplacement de la boîte chaude d'asphalte

RÉSOLUTION 2025-21

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Kyle Cyr

ATTENDU QUE la boîte chaude d'asphalte a été mise hors service dû à des défaillances irréparables; et

ATTENDU QUE la boîte chaude d'asphalte est un outil primordial pour l'entretien de routes de la Cité;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil Municipal approuve l'achat d'une boîte chaude d'asphalte pour la division des travaux publics au montant maximal de 90 000 \$ qui sera financé directement de la réserve d'équipement; tel que recommandé.

14.2 Remplacement du site web de la Cité

Michel Cousineau explique son rapport.

RÉSOLUTION 2025-22

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve que l'Administration réalloue 70,000\$, des fonds non-utilisés dans le projet capital du Portail, vers un nouveau projet pour remplacer le site Web de la Cité.

ADOPTÉE

15. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2025-23

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements suivants soient adoptés :

15.1 2025-21 visant à modifier l'article 9 du Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland

15.2 2025-22 et 2025-23 visant à modifier le Plan Officiel et le règlement de zonage pour les 1067, 1079 et 1087-1091 Laurier

15.3 2025-24 visant à retirer l'aménagement différé sur les propriétés concernées par la phase 1 de Brigil

15.4 2025-25 visant à considérer le lot 2 du plan 50M-315 comme n'étant pas un lot sur un plan de subdivision

15.5 2025-26 visant à réglementer la vente, l'exposition et la décharge de feux d'artifice dans la Cité de Clarence-Rockland

15.6 2025-27 visant à établir des normes, des règlements et des exigences en matière d'entretien pour les piscines extérieures privées, les spas, leurs clôtures et leurs équipements

ADOPTÉE

15.7 2025-28 visant à nommer le directeur des services de protection / chef pompiers

Pierre Voisine présente le nouveau directeur du service de protection, Martin Rousseau.

Martin Rousseau prend la parole pour dire un petit mot.

RÉSOLUTION 2025-24

Proposée par Kyle Cyr

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 2025-28, visant à nommer le directeur des services de protection / chef pompiers, Martin Rousseau, soit adopté.

ADOPTÉE

16. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2025-25

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Kyle Cyr

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no 2025-29, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 19 mars 2025, soit adopté.

ADOPTÉE

17. **Ajournement**

Le maire Mario Zanth lève l'assemblée à 19h57.

Mario Zanth, Maire

Karine McCulloch, Greffière adjointe